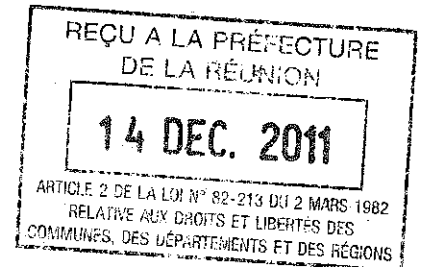




La Réunion
Parc National



Note complémentaire relative au SPSI
du Parc national de la Réunion

Suite à l'examen du projet de SPSI du Parc national de la Réunion, le service France Domaine a souhaité, par courrier en date du 21 février 2011, qu'une note complémentaire soit produite afin de préciser:

1- Les propositions de l'établissement quand à la stratégie consistant en l'acquisition et/ou la construction de nouveaux locaux;

2- La situation locative du logement de fonction décrit dans le projet SPSI du Parc national de la Réunion.

I- STRATEGIE IMMOBILIERE DU PARC NATIONAL :

I-1 : Le siège du Parc national de la Réunion :

La construction du siège à la Plaine des Palmistes sur la parcelle AK 189 (p) a été entamée depuis 2010 et entre actuellement dans la phase pro du projet.

Le montant estimé de cette opération s'élève à 4 850 000 €, tel qu'il a été présenté dans le rapport initial de notre SPSI.

L'avant projet définitif, validé dans le courant du mois d'avril 2011, cantonne le montant de cette réalisation à l'intérieur de l'enveloppe dévolue. La note financière produite en vue de la validation de l'avant-projet détaillé est jointe en annexe et résume les dernières données chiffrées de l'opération.

I-2 : Les secteurs :

- **Le secteur Est** : comme indiqué dans le projet initial du SPSI, le projet de construction des locaux dédiés au secteur Est est intégré dans l'opération, en cours de la construction, du siège. En effet une aile de ce bâtiment accueillera la quinzaine d'agents de ce secteur.
- **Le secteur Nord** : le financement, à hauteur de 1 800 000 € figure, en droits constatés, dans le budget de l'établissement depuis l'exercice 2010. Toutefois, les négociations foncières n'ayant pas été conclues, le projet de construction des locaux de ce secteur, tel qu'il était prévu au projet initial du SPSI, n'a pas abouti. Des réflexions sont menées actuellement sur la possibilité de faire l'acquisition d'un élément du patrimoine architectural classé, de préférence sur la commune de Saint-Denis et d'en mener la rénovation.

Ces locaux devront héberger, outre les bureaux et annexes propres au secteur Nord, une salle de réunion et quelques bureaux dédiés à l'accueil des activités ponctuelles des autres agents, fréquentes dans le chef lieu du département.

Ce projet étant encore à l'état de réflexion, aucune donnée chiffrée ne peut, à l'heure actuelle, être produite.

- **Les secteurs Ouest et Sud** : ces entités du PNRun sont hébergées dans des locaux communaux régis par des baux précaires. Le tableau ci-après retrace les données chiffrées qui s'y rapportent:

<i>Secteur</i>	<i>Implantation</i>	<i>Superficie</i>	<i>Loyer annuel</i>
<i>Secteur Ouest</i>	Commune des Trois bassins	150 m ²	9.340,00 €
<i>Secteur Sud</i>	Commune de Saint-Joseph	102 m ²	18.700,00 €

Leur aménagement (mise aux normes et extensions limitées, envisagé dans le dossier initial du SPSI, étant soumis au préalable au résultat des négociations, qui doivent être menées quand à la forme et à la durée des baux communaux, ne pourra intervenir qu'à l'horizon 2012-2015.

II- SITUATION LOCATIVE DU LOGEMENT DE FONCTION :

Avec la nomination de la nouvelle directrice du Parc national de la Réunion, le 15 mars 2011, le logement de fonction n'est plus occupé.

Le contrat de location signé entre le Parc national de la Réunion et Monsieur MICHEL Jean Pierre, propriétaire de la villa, a été résilié le 23 février 2011 avec un préavis de 3 mois.

